

Agriculture ressources naturelles environnement

Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal
Direction de la Qualité et du Bien-être animal

Contact : bienetreanimal@spw.wallonie.be

Statistiques des refuges wallons en 2022

Comme chaque année, les refuges pour animaux ont été invités à nous communiquer leurs chiffres pour l'année précédente.

De nouveaux refuges se créent, d'autres ferment leurs portes. Le nombre de refuges participants est donc variable d'une année à l'autre.

Cette année, nous avons obtenu un taux de participation de 88%.

En effet, sur les 130 refuges agréés actifs en 2022, 114 ont renvoyé leurs chiffres.

La méthode de calcul appliquée est inchangée par rapport à l'année passée :

Le pourcentage des animaux errants, abandonnés et saisis a été calculé sur base du nombre total d'animaux entrants ;

Le pourcentage des animaux rendus à leur propriétaire a été calculé sur base du nombre d'animaux trouvés errants sur la voie publique ;

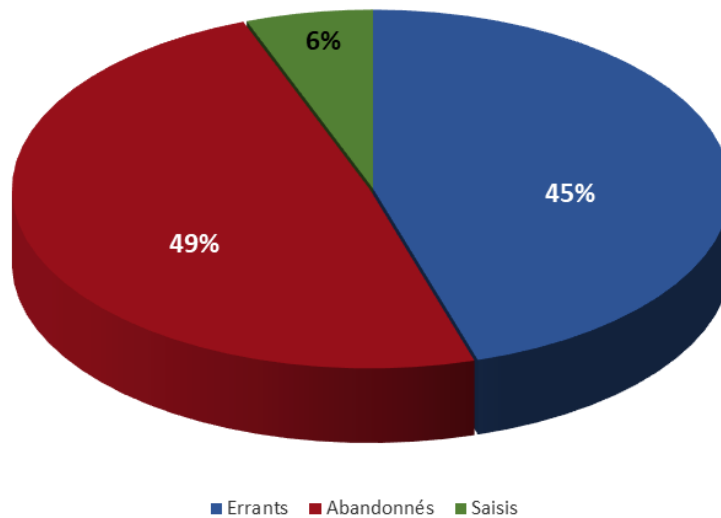
Quant au pourcentage des animaux euthanasiés, décédés de mort naturelle et adoptés, il a été calculé sur base du nombre total d'animaux sortants.



Concernant les chiens...

Trouvés errants sur la voie publique	3849
Abandonnés au refuge	4164
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	489
Rendus à leur propriétaire	2445
Euthanasiés	393
Décédés de mort naturelle	93
Adoptés	5254

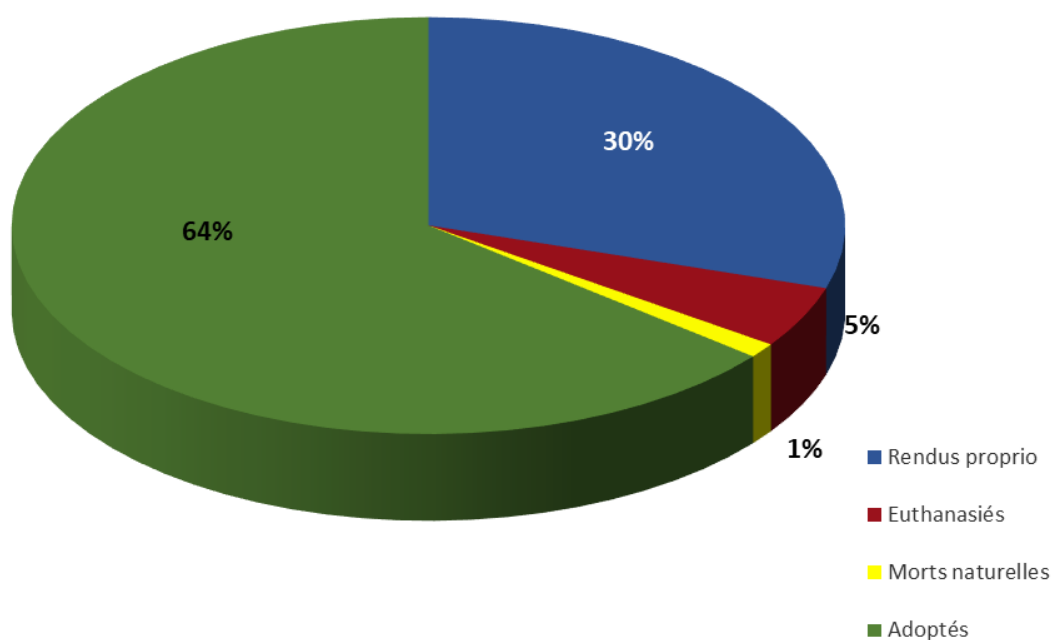
Origines des chiens recueillis dans un refuge en 2022



En 2022, sur la totalité des chiens recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 45% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 49% ont été abandonnés directement au refuge et 6% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont relativement constants par rapport à 2021 (respectivement 41%, 54% et 5%).

Devenir des chiens sortis des refuges en 2022



5% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ...

64% des chiens ayant été recueillis par un refuge ont été adoptés.

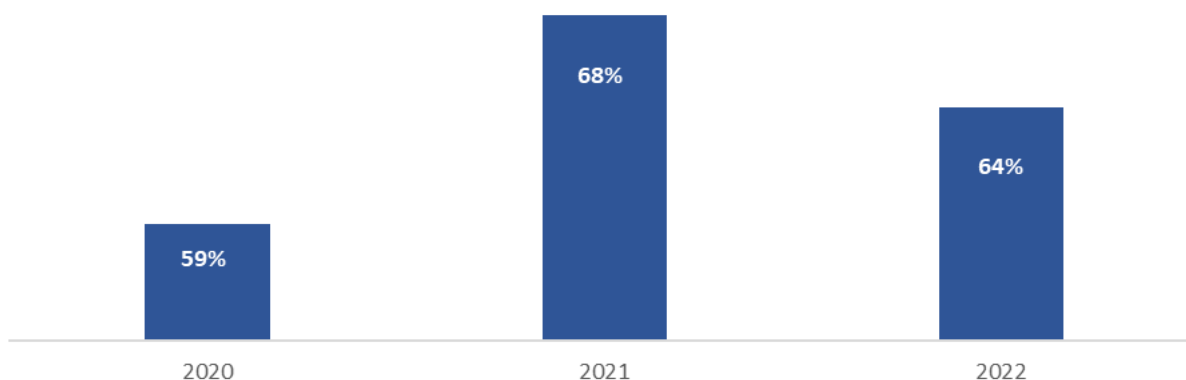
On constate, pour l'année 2022, qu'il y a eu moins de sorties (8185) que d'entrées (8502). Cela signifie que la population de chiens au sein des refuges a augmenté.

Cette tendance avait déjà été observée en 2021.

64% des chiens trouvés errants sur la voie publique ont pu retrouver leur maître, grâce à l'identification et à l'enregistrement obligatoire des chiens.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chiens errants remis à leur maître.

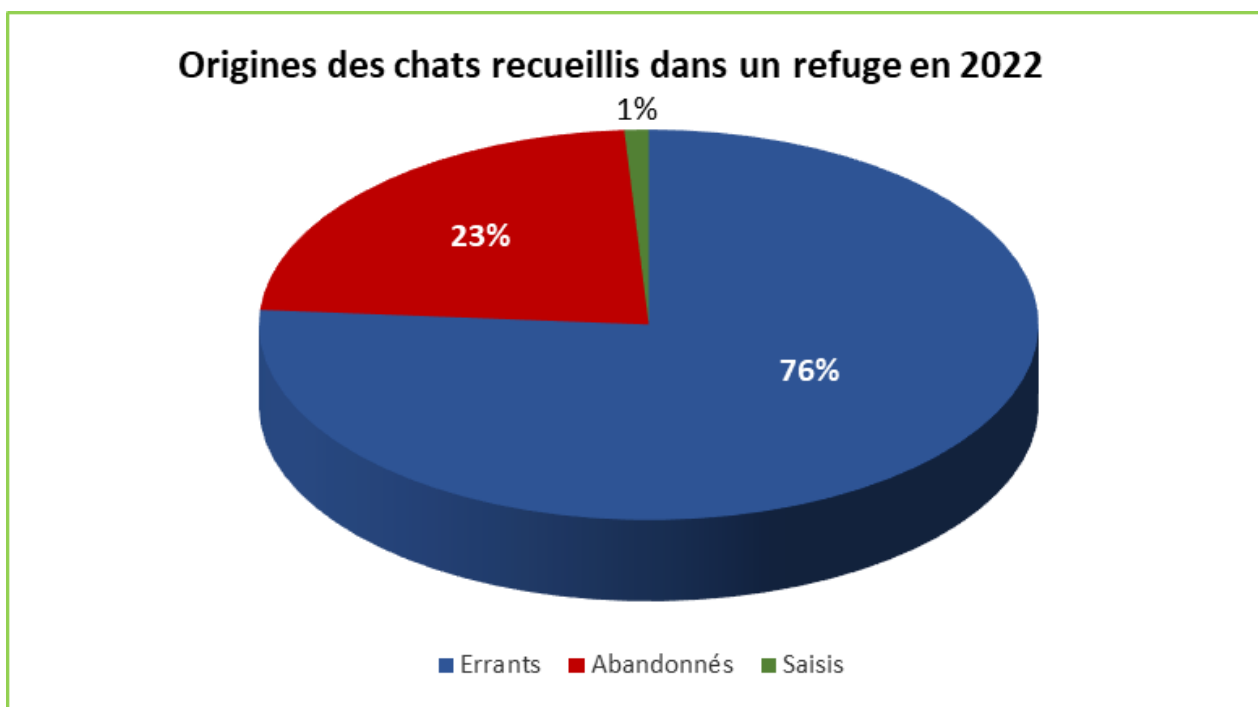
% de chiens errants rendus à leur propriétaire





Concernant les chats...

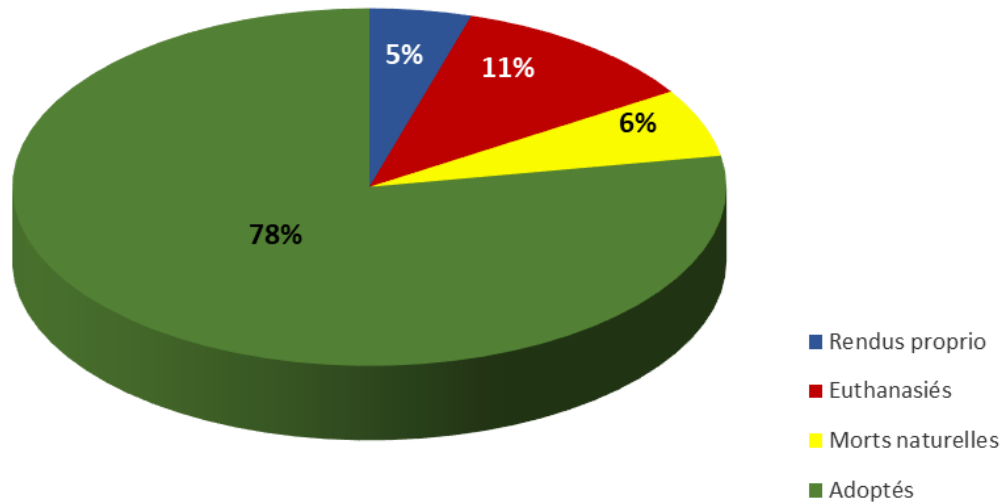
Trouvés errants sur la voie publique	12085
Abandonnés au refuge	3615
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	271
Rendus à leur propriétaire	659
Euthanasiés	1631
Décédés de mort naturelle	882
Adoptés	11111



En 2022, sur la totalité des chats recueillis dans les refuges ayant participé à l'enquête, 76% d'entre eux ont été trouvés errants sur la voie publique, 23% ont été abandonnés directement au refuge et 1% y ont été amenés à la suite d'une saisie.

Ces chiffres sont constants par rapport à 2021 (respectivement 80%, 19% et 1%).

Devenir des chats sortis des refuges en 2022



78% ont pu être adoptés.

11% ont dû être euthanasiés pour diverses raisons : animal malade, non sevré, trop peu socialisé, par manque de place dans le refuge, ...

On constate, pour l'année 2022, qu'il y a eu moins de sorties (14283) que d'entrées (15971). Cela signifie que la population de chats au sein des refuges a augmenté. Cette tendance avait déjà été observée en 2021.

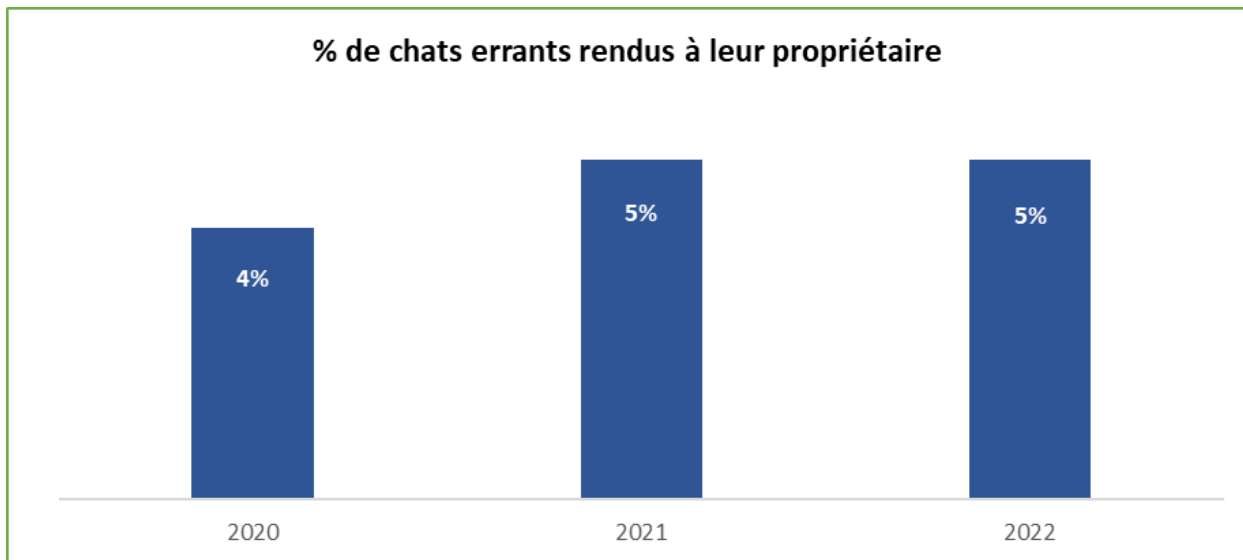
Seuls 5% des chats errants ont pu retrouver leur maître.

Ce résultat reste très faible par rapport aux chiens (64%) et ce malgré l'entrée en vigueur de la législation sur l'identification et l'enregistrement obligatoires des chats en 2017 (obligatoires pour les chiens depuis 1998).

Rappelons que tout chat né après le 1^{er} novembre 2017 doit obligatoirement être identifié et enregistré avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant d'être cédé. Cette mesure s'applique tant aux éleveurs qu'aux particuliers. Les refuges sont quant à eux tenus de respecter cette obligation même si le chat est né avant le 1^{er} novembre 2017.

Ces mesures devraient faire progresser le nombre de chats qui retrouveront leur propriétaire dans les années futures.

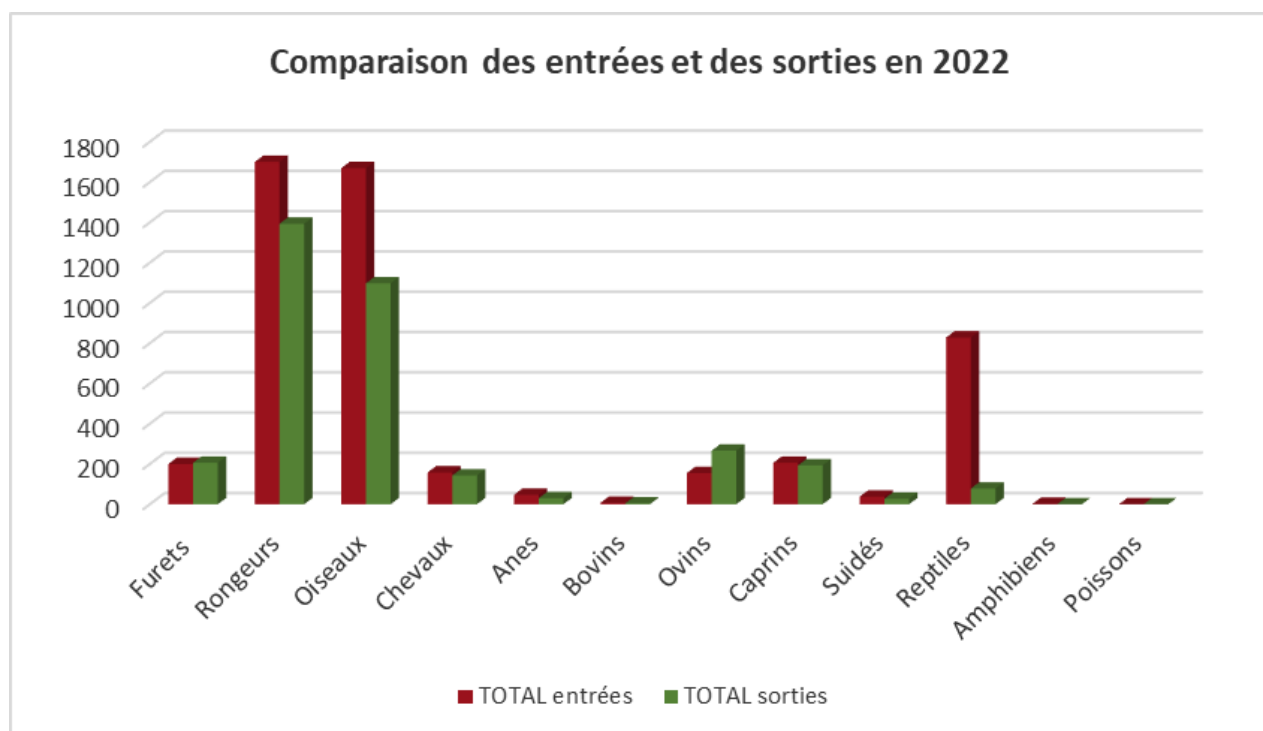
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du pourcentage de chats errants remis à leur maître.



Rappelons qu'un chat de refuge est examiné par un vétérinaire, vermifugé, traité contre les puces, stérilisé/castré, identifié avec un microchip, enregistré dans une base de données, vacciné et socialisé. L'adoption au refuge reste donc un choix à promouvoir envers toute personne souhaitant accueillir un nouveau petit compagnon.

Concernant les autres espèces...

	Furets	Rongeurs	Oiseaux	Chevaux	Anes	Bovins	Ovins	Caprins	Suidés	Reptiles	Amphibiens	Poissons
Trouvés errants sur la voie publique	33	331	656	10	2	0	20	42	13	42	0	0
Abandonnés au refuge	156	1080	889	109	45	7	92	140	22	719	2	0
Saisis par les autorités lors d'un contrôle	11	289	124	39	0	0	43	24	3	67	0	0
Rendus à leur propriétaire	6	27	20	8	1	0	15	14	0	20	0	0
Euthanasiés	6	93	123	31	5	3	0	9	4	29	0	0
Décédés de morts naturelles	9	178	209	17	3	1	21	13	4	3	0	0
Adoptés	185	1095	566	87	21	0	115	157	19	26	0	0
Relâchés	0	0	179	0	0	0	115	0	0	0	0	0



De manière générale, il y a eu plus d'animaux recueillis par les refuges que d'animaux qui en sont ressortis.

L'augmentation de la population se trouvant dans les refuges constatée en 2021 se vérifie donc pour 2022.